



Bulletin d'info Caf



Caf
de la Charente-
Maritime

caf.fr

Nouveau référentiel de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Ce bulletin a pour objectifs de vous présenter les grands axes du nouveau référentiel de l'accompagnement à la scolarité financé dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité portée par la branche Famille. Il est organisé autour d'une série de « questions/réponses » pour faciliter la compréhension des nouveautés portées dans le référentiel.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 porte différentes ambitions en matière de politique de soutien à la parentalité notamment celle de « valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ».

La politique de soutien à la parentalité portée par la branche Famille s'adresse à tous les parents avec une attention particulière portée aux périodes de transition vécues par les familles telle que l'entrée de l'enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'entrée au collège ou lycée.

*Dans le cadre de cette politique, la branche Famille soutient les **contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)** depuis leur création en 1992. Cette implication s'est renforcée en 1996 par le déploiement d'une prestation de service spécifiquement dédiée au financement de l'accompagnement à la scolarité puis par la signature en 2001 de la charte de l'accompagnement à la scolarité, qui donne un cadre aux multi-ples actions développées sur le terrain.*



Les Clas portent un double objectif qui constitue l'originalité de ce dispositif «hors les murs de l'école»

❶ le développement d'actions favorisant l'ouverture culturelle et la mobilisation de compétences transversales essentielles à la réussite et l'épanouissement des enfants, en particulier au niveau de leur parcours scolaire ;

❷ l'accompagnement des parents pour les soutenir dans l'éducation de leurs enfants, pour qu'ils aient un lien privilégié avec l'école, dans l'intérêt de leur enfant

C'est au titre de la dimension d'étayage de la place et du rôle des parents que la branche Famille finance les Clas.

Qu'entend-on par « accompagnement à la scolarité » ?

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

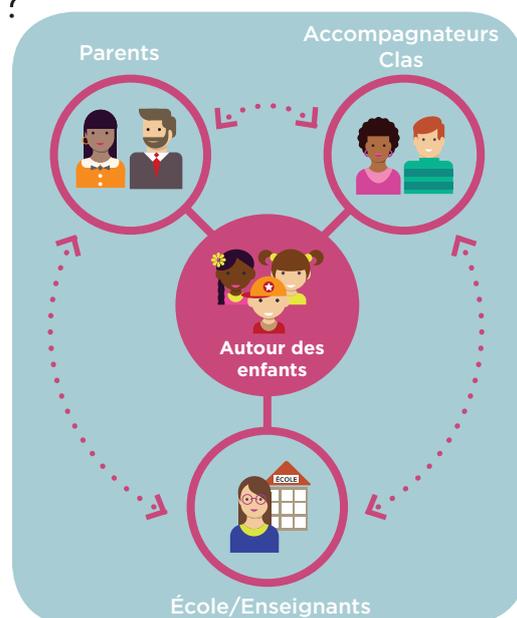
Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur :

- des apports méthodologiques et des actions d'aide au travail,
- des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École.

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'École.

Un des moyens de réussite de l'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la charte nationale du soutien à la parentalité, est *le travail en partenariat avec l'École et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.*



Concrètement, que propose une action d'accompagnement à la scolarité ?



Ce sont des actions centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels mobilisant une pédagogie de détour. L'accompagnement à la scolarité propose aux enfants et aux jeunes, l'appui et les ressources complémentaires pour renforcer leurs capacités de réussite personnelle et scolaire, qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Elles contribuent ainsi à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille.



Le Clas constitue également un espace d'informations, de dialogue, de soutien et de médiation avec les parents. Les parents sont associés aux actions, dans un souci notamment de renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école, de faciliter leur compréhension du système scolaire et ainsi faciliter leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Rappel : L'accompagnement à la scolarité financé par la Caf s'adresse uniquement aux enfants et jeunes pour lesquels un besoin d'appui a été repéré par les enseignants.



Pourquoi un nouveau référentiel des Clas ?

L'enjeu est de renforcer la dimension qualitative des actions Clas, sur le champ notamment du soutien à la parentalité et une plus grande harmonie du cadre commun d'action de l'accompagnement à la scolarité sur le territoire national en précisant plus finement les objectifs et attendus pour bénéficier de la prestation de service relative aux Clas.



A partir de quand s'applique ce nouveau référentiel ?

Dès la campagne d'appel à projet 2019-2020, le nouveau référentiel sera la référence en Charente-Maritime. Un accompagnement technique sera proposé tout au long de l'année par le biais des conseillers techniques territoriaux Caf notamment. La formation des intervenants Clas s'adaptera également à ce nouveau référentiel.

Toutefois, ce référentiel ne deviendra opposable aux porteurs de projet Clas qu'à la rentrée scolaire 2020-2021.



Qu'est-ce qui change comparativement au cadre actuel ?



Un certain nombre de points de clarification sont apportés par ce référentiel pour un cadre commun d'intervention



	Actuellement	Avec le nouveau référentiel
La définition du collectif d'enfants	• 5 à 15 enfants	• 8 à 12 enfants maximum présents toute l'année • accessible aux parents
Les modalités d'encadrement	• 1 animateur pour 5 à 7 enfants	• 2 animateurs professionnels et/ou bénévoles par collectif d'enfants • 1 coordinateur
La durée de l'action	• Libre choix laissé à la structure porteuse du Clas	• 2 séances hebdomadaires d'une heure minimum par séance • 30 semaines de fonctionnement annuel (Toussaint-15 juin)
Spécificité en milieu rural	• Pas de spécificité	• collectif de 5 enfants minimum • 1 animateur pour chaque collectif inférieur à 8 enfants • 1 séance hebdomadaire de 2h minimum

Vous êtes coordinateurs et intervenants d'un Contrat local d'accompagnement à la scolarité :

Quels sont les attendus

pour une qualité d'intervention auprès des enfants et de leurs familles ?

Ces objectifs sont à minima et cumulatifs.

Un axe d'intervention

auprès des enfants et des jeunes

Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire

Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêts en mobilisant les ressources locales (ex. bibliothèques, médiathèques) et en organisant des sorties culturelles (ex musée)

Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêts en développant leurs capacités de vie collective

Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein de groupe Clas

Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex. mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi)

Un axe de concertation et de concertation

avec l'école

Etablir des relations avec les directeurs d'établissements, les conseillers principaux d'éducation, les enseignants

Etablir une collaboration avec les équipes éducatives pour l'orientation des enfants vers le Clas

Organiser une réunion de concertation avec les équipes éducatives en amont de la mise en place du projet et lors du bilan

Un axe d'intervention

auprès et avec les parents

Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions Clas au moment de l'inscription des enfants

Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents

Informier et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école

Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex. acteurs du soutien à la parentalité)

Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers

Un axe de concertation et de coordination avec les différents acteurs du territoire

S'inscrire dans une dynamique de partenariat local

Etre en relation avec d'autres associations ou partenaires du secteur

Quelles sont les évolutions de la prestation de service «Clas» ?

La prestation de Service est une **prestation de service rénovée**.

- ▶ L'aide au fonctionnement socle s'élève à **32,5% du prix de revient**.
- ▶ À partir de 2020,
 - une bonification pour les projets les plus qualitatifs sur la dimension du soutien à la fonction parentale est créée (le montant sera définitivement précisé à l'automne 2019) ;
 - un financement pluriannuel sera possible, selon certains critères.
- ▶ Le cofinancement devient **obligatoire**.

Les modalités de l'appel à projet 2019-2020

D'ici fin mai 2019, vous recevrez :

- le nouveau dossier de demande de financement Clas pour l'année scolaire 2019-2020
- ainsi que le dossier de bilan des actions réalisées en 2018-2019.

Ce dossier devient un dossier national Cerfa.

La date limite de dépôt sera le **15 juillet 2019**

Le comité de financeurs de la politique de soutien à la parentalité se réunira la 1^{ère} quinzaine de septembre pour validation des projets, qui pourront démarrer après les vacances de la Toussaint.

Malgré ce bulletin, vous avez besoin de plus d'informations ?

Vous pouvez adresser un courriel en précisant l'objet « Clas » et en explicitant le motif de votre sollicitation à l'adresse suivante :
caf-171.afc@caf.fr
afin qu'un professionnel Caf vous réponde.